

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

ML/SL : 2019.07

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JUILLET 2019

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 9 JUILLET 2019

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : mercredi 3 juillet 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 26

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,

M. BOUSSIQUET, M. DAMMERY, M. DUCHESNE, M. GUILLARD, Mme LAMBERT,
Mme GREAULT-CHIONNA, Adjoints

M. SCHUBNEL, Mme RICHER, Mme GENET, Mme GACHET, Mme LUMEAU,
Mme FONFREDE, M. CHRETIEN, Mme DELAGARDE, Mme AOUILLE, M. LAPORTE,
Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

M. NARDI	à	Mme GACHET
M. BERTRAND	à	M. BOUSSIQUET
M. MARCQ	à	Mme GENET
M. AUCLIN	à	M. SCHUBNEL
Mme BOURGEOIS	à	M. CHRETIEN
Mme CHOUTEAU	à	M. LAPORTE

ABSENT EXCUSE :

M. PLOUZEAU

ABSENTS :

M. PELLOT

Mme FRANZELLA-SCHOOS

SECRETARE DE SEANCE :

Mme LUMEAU

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

2019-068 Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire

2019-069 Commissions municipales : suppressions et créations

2019-070 Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux

2019-071 Tarifs restauration scolaire année scolaire 2019-2020

PERSONNEL

2019-072 Formation des membres du CHSCT : convention de mutualisation avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

SPORTS

2019-073 Etat d'actualisation du volume d'heures pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Jean Zay : période septembre 2018 à Juin 2019

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2019-074 Contrat de coréalisation d'un spectacle entre la ville de Chinon et le Théâtre de l'Ante pour 2019

2019-075 Convention de partenariat avec la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour la réalisation du programme des journées du patrimoine 2019

CONVENTIONS

2019-076 Convention avec la ville de Tours pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups

INTERCOMMUNALITE

2019-077 Recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire l'année précédent celle du renouvellement des conseils municipaux

DIVERS

Débat : taxe sur les friches commerciales

DECISIONS

Le mardi 9 juillet 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. le Maire demande à chacun d'observer une minute de silence en hommage à M. Jean-Luc MARTINEAU.

Mme LUMEAU est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- *APPROUVE la suppression d'un poste d'Adjoint,*
- *DECIDE que le nombre d'Adjoints au Maire sera de 6.*

- *SUPPRIME les commissions municipales dont la composition change,*
- *RECREE les commissions municipales,*
- *DIT, qu'afin d'assurer l'expression pluraliste de tous les conseillers municipaux, leur désignation respectera la représentation proportionnelle,*
- *PROCEDE à l'élection des membres de ces commissions.*

- *APPROUVE le tableau des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des 6 adjoints et des 3 conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation,*
- *DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ:

- *APPROUVE le maintien des tarifs actuels de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2019.*

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- *APPROUVE le principe d'adhésion de la Mairie de Chinon au groupement de commande coordonné par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour la réalisation de la formation obligatoire des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail,*
- *AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'adhésion de partenariat entre la Mairie de Chinon et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,*
- *DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

SPORTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- *APPROUVE les états d'actualisation du volume d'heures pour la période de Septembre 2018 à Juin 2019 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Jean Zay,*
- *AUTORISE M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint au Maire délégué au Sport à les signer.*

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat à conclure entre le Théâtre de l'Ante et la ville de Chinon,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la ville de Chinon et la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour la réalisation du programme des journées du patrimoine 2019,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la ville de Tours pour l'utilisation par le personnel de la Police Municipale de Tours des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et les éventuels avenants à intervenir au nom de la ville.

INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**:

- **APPROUVE** la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire.

DECISIONS

Décision n° 2019-038 du 31 mai 2019 : Convention de mise à disposition de l'espace Mendès France à l'association "Le souffle de la tortue"

Est conclue avec l'Association « Le Souffle de la Tortue » une convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de Taïchi et Qi Gong tous les mercredis de 9 h 45 à 11 h 15 et tous les jeudis de 18 h à 19 h 30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 mai 2019.
Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-039 du 18 juin 2019 : Convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux à l'association ADOMA CDC-HABITAT

Est conclue avec l'association ADOMA CDC-HABITAT une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au stade de la Plaine des Vaux pour une rencontre sportive le 19 juin 2019.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du 19 juin 2019 de 14 h à 18h.
Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-040 du 26 juin 2019 : Vente de matériel

Vu la proposition de M. Patrice MOTARD, domicilié 5 rue des Cours, 86120 BEUXES, d'acquérir une scie à ruban au prix de 300 €.

Est acceptée la proposition faite par M. Patrice MOTARD d'acquérir une scie à ruban au prix de 300 € (trois cents euros).

L'enlèvement du matériel sera effectué par M. Patrice MOTARD.

Décision n°2019-041 du 03 juillet 2019 : convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon à l'association SWIAT

Est conclue avec l'association SWIAT une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au Stade Raymond Bourdon pour des activités sportives.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 5 juillet 2019 à partir de 7h00 jusqu'au 8 juillet 2019 à 17h00.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
Notifié le 28/05/19	MERCAT	Marché étude sur l'habitat dans le cadre de l'action Cœur de ville	59 900 € HT	
03/05/2019	La Roulotte Ruche	Contrat de cession du spectacle "Mortal Combo" les 7 et 8 juin 2019	4 750 € TTC	
19/05/2019	Inclinaisons	Contrat de cession du spectacle "Andreas Schaerer/Kalle Kalima Duo" le 8 juin 2019	2 215,50 € TTC	
20/05/2019	DIVACT	Contrat de cession du spectacle "J'ai bêtement perdu Mariette à cause d'un sanglier qui aimait Chopin" le 5/07/19	2 100 € TTC	
25/06/2019	Société ETC	Etude complémentaire sur le stationnement dans le cadre de l'action Cœur de ville	29 058 € TTC	
02/07/2019	ARIMA Consultants	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché d'assurances de la ville	3 600 € TTC	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Date de publication : **16 JUL. 2019**

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.